



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
18 juillet 2003
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2003

8-12 septembre 2003

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur*

Assistance du FNUAP proposée : 6,5 millions de dollars, dont 4 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions de dollars provenant de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2004-2008)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie selon la décision 2000/19 : B

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	2,0	2,0	4,0
Stratégies en matière de population et de développement	1,5	0,5	2,0
Coordination du programme et assistance	0,5	–	0,5
Total	4,0	2,5	6,5

* L'introduction de la nouvelle procédure de programmation harmonisée prévue par la décision 2001/11 du Conseil d'administration a exigé une période d'adaptation pour tenir compte des nouvelles règles concernant les descriptifs de programme de pays, ce qui a entraîné un retard dans la présentation du présent document.



I. Analyse de la situation

1. L'Équateur a une population d'environ 12,1 millions d'habitants. Entre 1990 et 2000, le taux de croissance démographique est tombé de 2,19 % à 2,05 %. Pendant la même période, la population urbaine est passée de 51,1 % à 61 % de la population. En 2000, l'espérance de vie à la naissance était de 72 ans pour les femmes et de 67 ans pour les hommes.

2. Après une longue crise économique et politique, l'économie du pays a commencé à se stabiliser. L'un des principaux problèmes auquel le nouveau gouvernement doit faire face est le niveau élevé de la dette extérieure (47 % du produit intérieur brut). Une telle charge entrave la capacité du Gouvernement à répondre aux besoins sociaux. Les transferts de fonds provenant d'environ 378 000 migrants installés à l'étranger apportent une certaine aide, mais les ressources disponibles pour les services sociaux de base sont encore très limitées. À l'heure actuelle, près de 61 % des Équatoriens vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

3. Le taux de mortalité maternelle est relativement élevé, en raison de l'absence de soins de santé procréative de qualité, notamment en matière de planification familiale. Le taux de mortalité maternelle était de 68,5 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001, mais le chiffre actuel pourrait atteindre 120. Seulement 69 % des accouchements ont lieu en présence de professionnels qualifiés. Le Ministère de la santé publique estime que 20,2 % des naissances sont non planifiées et que 30,7 % des femmes enceintes n'ont pas accès à des services de santé. Le taux de mortalité infantile est de 19 décès pour 1 000 naissances vivantes.

4. En 2001, un cinquième des adolescentes de moins de 19 ans avaient déjà été enceintes au moins une fois. Les grossesses précoces sont particulièrement fréquentes dans les populations des régions rurales et d'Amazonie et parmi les adolescentes peu ou pas instruites. Ces cinq dernières années, le nombre de personnes infectées au VIH a augmenté de 224 %. Le taux d'incidence est de 4,75 %, et on estime à 20 000 le nombre de personnes séropositives. Il y a 2,6 fois plus d'hommes que de femmes parmi les séropositifs. Il est nécessaire de collecter des données fiables pour déterminer les zones gravement touchées et les groupes les plus vulnérables. Des informations générales sur l'épidémie sont largement disponibles, mais des lacunes sur les moyens efficaces de prévenir la propagation de la maladie persistent.

5. Les chiffres du recensement montrent une augmentation de l'exode rural. De ce fait, les villes ont du mal à faire face aux problèmes des établissements urbains non planifiés qui ne disposent pas de services sociaux de base. Par ailleurs, la population vivant près de la frontière colombienne connaît de plus en plus de problèmes de sécurité. Le flux d'immigrés et de réfugiés pèse également sur les services sociaux des provinces et des municipalités du nord.

6. En 2002, le bilan commun de pays a révélé que les causes fondamentales de la pauvreté dans le pays étaient l'inégalité et le fait que certaines franges de la population ne bénéficiaient pas des avantages du développement économique et social. Les jeunes et les femmes d'origine autochtone et afro-équatorienne sont les plus touchés, car ils sont souvent exclus du marché de l'emploi. Leur intégration dans le marché du travail ne peut se faire qu'au prix d'un effort durable des pouvoirs publics pour garantir l'accès de ces groupes à une éducation de qualité, qui

mette l'accent sur l'égalité des sexes et des ethnies et sur l'émancipation des femmes, et qui inclut des informations et des services de santé de la procréation et de la sexualité.

7. Deux lois importantes visent plusieurs des problèmes mentionnés ci-dessus. Une loi garantissant la gratuité et l'universalité des services de soins maternels, y compris en matière de planification familiale, a été promulguée en 1998. Toutefois, sa mise en oeuvre n'en est qu'au stade préliminaire. Par ailleurs, une loi sur la violence sexiste a été promulguée en 1995, mais elle n'est pas encore dûment appliquée. Il est en particulier nécessaire de rassembler des données fiables sur l'incidence de la violence sexiste et de mettre en place des mécanismes adaptés, notamment dans le secteur de la santé, pour prévenir la violence sexiste et faire face à ses conséquences.

8. Le Gouvernement et les groupes politiques qui le composent, comme le mouvement autochtone populaire, accordent une priorité élevée à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où habitent la plupart des autochtones.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le premier programme de pays du FNUAP en Équateur (1990-1996) représentait un montant de 7 millions de dollars, prélevés sur les ressources ordinaires. Depuis, deux autres programmes de pays ont été mis en oeuvre, représentant un montant total de 6,4 millions de dollars, provenant des ressources ordinaires. Le programme de pays actuel s'achèvera en décembre 2003 afin d'harmoniser le cycle des programmes du FNUAP avec ceux du PNUD et de l'UNICEF.

10. Le programme de pays actuel porte sur 43 districts dans les 10 municipalités les plus pauvres du pays. Cette stratégie a été la source d'enseignements précieux en matière de collaboration avec les autorités locales et de promotion de la participation des communautés en ce qui concerne la santé procréative et la planification du développement local. L'un des enseignements tirés est que les activités doivent faire intervenir les institutions nationales pour avoir la plus grande incidence possible. Les institutions nationales peuvent fournir l'appui nécessaire et reproduire à l'échelle du pays les interventions couronnées de succès, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

11. En renforçant les capacités au niveau local, le FNUAP a pu se rendre compte de l'importance que revêtait la conciliation de l'offre et de la demande des services : en fournissant une assistance technique, une formation et un équipement de base afin d'améliorer l'éducation et les services de santé de la procréation et de la sexualité, tout en appuyant la mobilisation des communautés en faveur de la santé procréative à partir d'une perspective reposant sur les droits de l'homme. Grâce à cette expérience, le FNUAP a su trouver un créneau pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans le contexte des stratégies nationales et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

12. L'un des principaux enseignements tirés de la mise en oeuvre du précédent programme de pays est que les stratégies qui insistent sur l'offre et la demande à partir d'une perspective fondée sur les droits de l'homme et qui font participer les communautés et les organisations sociales sont celles qui sont les mieux adaptées pour atteindre les hommes, les adolescents et les groupes autochtones. Le

programme de pays proposé étendra donc certaines interventions à petite échelle dans le domaine de la santé procréative des adolescents qui se sont avérées efficaces pour atteindre les jeunes non scolarisés et les populations autochtones.

13. Au cours du programme précédent, le FNUAP a mis en place des partenariats importants avec le Gouvernement, les collectivités locales et des organisations non gouvernementales (ONG). Le FNUAP a utilisé diverses modalités d'exécution en tenant compte de la capacité institutionnelle de chaque partenaire et a mis au point une stratégie de suivi et d'évaluation visant à fournir à toutes les parties des informations sur la mise en oeuvre du programme. En conséquence, le FNUAP a été au centre de la mise en place d'une relation de confiance et de compréhension entre les pouvoirs publics et les ONG.

14. Le FNUAP a fourni une assistance technique et a appuyé la diffusion des résultats du recensement national sur la population et le logement de 2001. Il est toutefois nécessaire d'améliorer l'efficacité des politiques et programmes gouvernementaux, en renforçant les capacités locales et nationales de collecte et d'analyse de données démographiques et en améliorant le savoir-faire national dans ce domaine.

III. Programme proposé

15. Le programme de pays du FNUAP a été mis au point à la suite de consultations avec le Gouvernement, les ONG et d'autres partenaires de développement. Le programme de pays contribuera à la réduction de la pauvreté en insistant sur la santé procréative, la population et le développement, et sur l'émancipation des femmes. Il contribuera à la réalisation des buts et objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et fera fond sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), les objectifs du Millénaire pour le développement, les plans nationaux et l'expérience acquise dans le cadre de programmes de pays antérieurs.

16. Le programme, qui tient compte des expériences et des enseignements tirés de programmes précédents, renforcera l'éducation, l'information et les services en matière de santé de la procréation et de la sexualité afin de permettre à tous d'exercer leurs droits en matière de procréation. Les femmes, les jeunes et les autochtones seront les principaux bénéficiaires du programme. Ce dernier appuiera également la mise en place d'une capacité nationale visant à générer des données permettant d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et le plaidoyer fondé sur des preuves tangibles.

17. Les interventions du programme de pays consolideront les activités menées actuellement avec des municipalités dans huit des 22 provinces du pays. Le programme proposé inclura également des interventions visant à contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques nationales dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

18. Pour mettre en oeuvre le programme de pays, le FNUAP cherchera à établir des alliances avec les organisations autochtones afin d'élaborer des stratégies efficaces pour fournir aux autochtones des informations et des services en matière de santé procréative. Le programme appuiera également des mécanismes visant à atteindre les hommes engagés dans les forces armées et la police.

19. S'agissant des adolescents, le FNUAP évaluera l'expérience actuelle d'un projet régional financé par la Fondation pour les Nations Unies afin de mettre au point des stratégies adaptées aux jeunes non scolarisés. Toutes les activités financées par le FNUAP dans le domaine de la santé procréative des adolescents incluront la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/sida.

20. Le programme de pays se composera de deux grandes volets : la santé procréative et les stratégies de population et de développement. Les perspectives de parité et de droits de l'homme sont incluses dans les deux volets et le plaidoyer sera une stratégie intersectorielle. Le programme de pays répond à trois domaines de coopération du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) réduction de la pauvreté; b) durabilité de l'environnement; et c) gouvernance démocratique et transparence.

Santé procréative

21. Dans le domaine de la santé procréative, le FNUAP coopèrera avec le Ministère de l'éducation pour intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'éducation de base (10 premières années de scolarité). Pour ce faire, il faudra former les professeurs à traiter des questions de santé de la procréation et de sexualité des adolescents dans les programmes scolaires et mettre au point ou actualiser les méthodes d'enseignement et les matériels d'éducation sexuelle. Le programme visera également les adolescents non scolarisés afin de leur permettre d'exercer leurs droits en matière de procréation et de sexualité, à partir des approches novatrices mises au point dans le cadre du programme précédent.

22. Afin d'améliorer l'utilisation des services de santé procréative, le programme cherchera à renforcer davantage l'intégration de la santé procréative dans les services des soins de santé primaires, en collaboration étroite avec le Ministère de la santé. Il s'agira notamment de fournir une formation dans les domaines des soins prénataux, de l'accouchement et de l'obstétrique; de la planification familiale, de la prévention des IST, y compris le VIH/sida; et de la prévention de la violence sexiste.

23. Au niveau national, le programme de pays cherchera à garantir que la parité entre les sexes et des perspectives reposant sur les droits de l'homme soient reflétées dans des programmes de santé de la procréation et de la sexualité. Une attention particulière sera accordée à ces perspectives dans l'initiative de réformes du secteur de la santé. Le programme cherchera à renforcer les organisations de la société civile afin qu'elles encouragent l'inclusion d'un souci de parité et de respect des droits de l'homme dans les politiques et programmes nationaux de santé procréative.

Stratégies en matière de population et de développement

24. Dans les stratégies en matière de population et de développement, le programme cherchera à renforcer les capacités institutionnelles du pays pour relier les données démographiques et l'élaboration des politiques. Le FNUAP collaborera en particulier avec des institutions nationales et locales pour garantir que des recherches et des données démographiques soient disponibles pour formuler et évaluer les politiques gouvernementales dans les domaines de la santé, de

l'éducation et de l'environnement. Il cherchera également à développer les ressources humaines dans ce domaine.

25. S'agissant de la prévention et de la sensibilisation aux situations d'urgence, le programme contribuera à la mise au point, aux niveaux national et sous-national, d'un système d'information géographique fondé sur des données démographiques.

26. Le FNUAP coordonnera son programme avec ceux d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux. Le FNUAP encouragera la coordination entre le Gouvernement et la société civile afin de faciliter l'utilisation optimale des capacités et compétences professionnelles nationales.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le FNUAP administrera le programme de pays en fonction d'un cadre axé sur les résultats, en coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux national, provincial et local. Le FNUAP effectuera le suivi du programme conformément à ses directives, en consultation étroite avec ses pendants aux niveaux national, provincial et local.

28. Les produits et les principaux indicateurs du programme de pays seront également inclus dans le suivi du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À ce propos, le FNUAP apportera un appui à l'Institut national de statistiques et de recensement afin d'améliorer sa capacité à évaluer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

29. Le bureau de pays du FNUAP en Équateur se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un administrateur de programme national et de quatre employés auxiliaires administratifs. Les fonds du programme seront alloués à un poste d'administrateur de programme national et deux postes d'appui administratif. Du personnel de projet national pourra être recruté pour renforcer la mise en oeuvre des projets. L'assistance technique sera fournie par l'équipe d'appui technique du FNUAP à Mexico et par des consultants nationaux et internationaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Équateur

Domaine de coopération I dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Réduction de la pauvreté grâce à l'accès à des services sociaux de base de qualité et à des activités productives

Objectifs du Plan-cadre : I.3 : Améliorer l'accès à l'éducation de base de qualité (10 premières années de scolarité); I.4 : Améliorer l'accès aux services de santé, réduire la mortalité infantile et maternelle et les cas de VIH/sida, paludisme et tuberculose; I.5 : Promouvoir l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et principaux indicateurs</i>	<i>Ressources</i>
Contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté, la santé, l'émancipation des femmes et l'éducation	Avoir contribué à l'introduction de l'éducation sexuelle dans le système scolaire (I.3, I.5)	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'écoles qui dispensent une éducation sexuelle 	<p>Produit 1 : Les écoles publiques ont des ressources techniques de qualité et des capacités dans le domaine de l'éducation sexuelle</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Programmes scolaires qui incluent l'éducation sexuelle Nombre d'enseignants disposant des compétences nécessaires pour assurer l'éducation en matière de procréation et de sexualité des adolescents <p>Produit 2 : Méthodes d'enseignement et matériel pédagogique d'éducation sexuelle mis à jour</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les méthodes et les matériels d'éducation sexuelle répondent aux normes de qualité 	750 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars provenant d'autres sources (pour les produits 1 et 2)
	Avoir contribué à l'amélioration de l'utilisation des services de santé procréative (I.4, I.5)	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du pourcentage de la population utilisant les services de santé procréative, y compris les soins prénatals, d'accouchement et d'obstétrique; planification familiale; et prévention du VIH/sida, des IST et 	<p>Produit 3 : Hygiène sexuelle et santé procréative et droits en la matière, consolidés dans les politiques et programmes nationaux</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Services de santé de la procréation et de la sexualité intégrés dans la réforme du secteur de la santé <p>Produit 4 : Santé procréative intégrée dans les services de soins de santé primaires</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du personnel du secteur de la santé publique ayant reçu une formation à l'utilisation de normes de santé 	750 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars provenant d'autres sources (pour les produits 3, 4 et 5)

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et principaux indicateurs	Ressources
		de la violence sexiste	procréative, y compris en ce qui concerne la prévention du VIH/sida, des IST et de la violence sexiste Produit 5 : Les adolescents non scolarisés sont en mesure d'exercer leurs droits en matière de santé procréative dans certains districts <i>Indicateurs</i> : • Nombre d'adolescents non scolarisés qui comprennent leurs droits en matière de sexualité et de procréation	
Domaine de coopération No II dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Durabilité de l'environnement				
Objectifs du Plan-cadre : II.1 : Inclusion des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et locaux; II.3 : Promouvoir le développement d'un plan national de prévention des catastrophes naturelles, d'atténuation de leurs effets et d'aide				
(Voir plus haut)	Plans et programmes nationaux et locaux de développement établis à partir de données démographiques	• Nombre d'études et d'analyses démographiques utilisés pour l'élaboration et la planification des politiques	Produit 6 : Renforcement des capacités institutionnelles pour lier les données démographiques et environnementales aux politiques publiques <i>Indicateurs</i> : • Nombre d'études reposant sur des données démographiques pour l'élaboration et le suivi de politiques publiques, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la population et du développement, disponibles pour mettre au point des programmes et des plans Produit 7 : Les besoins de formation des ressources humaines dans les domaines de la population, de la pauvreté et de l'environnement sont recensés et satisfaits <i>Indicateurs</i> : • Les institutions et les établissements d'enseignement ont du personnel qualifié et créent des études démographiques pertinentes pour l'élaboration et la planification des politiques Produit 8 : Système d'information géographique basé sur la population disponible pour la prévention et l'intervention en cas de catastrophe, naturelle ou créée par l'homme, aux niveaux national et sous-national	1,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 0,5 million de dollars provenant d'autres ressources (pour les produits 6, 7 et 8)

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et principaux indicateurs	Ressources
			<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données démographiques sont utilisées dans les phases d'évaluation et de prise de décisions pour la prévention et les interventions en cas d'urgence 	
<p>Domaine de coopération III dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Gouvernance démographique et transparence</p> <p>Objectifs du Plan-cadre : III.2 : Renforcer le cadre institutionnel pour la promotion des droits de l'homme, la défense et la protection des réfugiés; III.3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes</p>				
	Renforcement des alliances entre les décideurs, les parlementaires et la société civile pour étudier les droits en matière de sexualité et de procréation et l'égalité des sexes dans les politiques et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités visant à fournir aux décideurs et aux parlementaires des bases pour étudier les droits en matière de sexualité et de procréation et l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes 	<p>Produit 9 : Les décideurs et les parlementaires ont la capacité d'étudier l'égalité des sexes et les droits en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de décideurs nationaux et locaux capables d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques de santé de la procréation et de la sexualité, qui incluent l'équité sociale et l'égalité des sexes, en utilisant une approche participative • Nombre d'études de recherche opérationnelle sur la situation des droits en matière de sexualité et de procréation et l'égalité entre hommes et femmes 	0,5 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires
			<p>Produit 10 : Renforcement et émancipation d'une société civile capable d'appliquer et de défendre des droits en matière de santé procréative dans certains districts</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux locaux d'organisations communautaires et d'associations de jeunes qui défendent les droits en matière de santé procréative 	Coordination et assistance au programme : 0,5 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires